PA 5616 24 00002
Date d'affichage : 28/04/2026
PLOUHARNEL
Date de dépôt dossier : 01/04/2026
Demandeur principal : ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DES CHEMINS DE PLOUHARNEL
Adresse du projet : - 56340 PLOUHARNEL
Libellé du fichier : Autre
Date de dépôt du fichier : 01/04/2026

Le 02/03/2026,

Monsieur MOIZAN Jacques
Association pour la sauvegarde des chemins de Plouharnel
jacques.moizan@chemins-de-plouharnel.com

Nos réf. : 03.2026
Tél. : 02 97 52 30 90 / email : urbanisme@mairieplouharnel.fr

Objet : Projet Mane Bego

Monsieur MOIZAN,

Suite à votre demande portée par l'Association pour la sauvegarde des chemins de Plouharnel relative à l'installation de trois bornes en bois le long du chemin rural desservant le futur belvédère ainsi que la pose d'un rack à vélos sur le commun de village de Glévenay, je vous **donne un avis favorable.**

Les installations pourront être positionnées aux emplacements indiqués sur le plan transmis, sous réserve du respect par votre association :

- Des règles d'entretien et de conservation du domaine communal,
- Des prescriptions environnementales applicables au secteur dunaire,
- Ainsi que des éventuelles recommandations émises par les services de l'État dans le cadre de l'instruction du Permis d'Aménager.

Lorsque que l'autorisation d'urbanisme sera délivrée, les services vous transmettront une convention fixant les règles quant au financement, l'installation ou encore la gestion de ce mobilier urbain sur la parcelle communale et le commun de village.

Le présent accord peut être intégré au dossier destiné au Ministère de la Culture.

Je vous prie d'agréer, Monsieur MOIZAN, l'expression de mes sincères salutations.

Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF
Le Maire de PLOUHARNEL,